

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 21 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt et un du mois de mars, à quatorze heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participant à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,
Commandant Florent COURREGES, chef du groupement logistique,
M. Francis CAUSSIGNAC, chef du service finances et commande publique.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Thierry GINESTET, Jacques THOUROUDE, George BOUSQUET.

Absent excusé:

M. Jean-Paul RAYNAUD.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents :4/ votants : 4.

Date de la convocation : 17 mars 2014.

RAPPORT N°023/BUR – 03/14

OBJET : Validation de l'avant-projet définitif (APD) du centre d'incendie et de secours de Graulhet

Le président rappelle la convention, en date du 6 mars 2013, reçu en préfecture le 25 mars 2013, de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet de reconstruction du centre d'incendie et de secours de Graulhet, signée avec la SEM 81, pour un coût travaux défini à 1.350.000 € HT., soit 1.725.000 € HT coût opération.

Suite aux études d'esquisse, l'enveloppe prévisionnelle du projet a été modifiée par délibération du conseil d'administration, et définie à la somme de 1.781.592 € HT.

Par décision en date du 13 décembre 2013, le président a validé l'avant-projet sommaire à 1.366.000 € HT coût travaux. Il est aujourd'hui proposé de valider l'avant projet définitif, à un coût travaux identique, de 1.366.000 € HT, et une enveloppe prévisionnelle inchangée.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de valider l'avant-projet définitif dont le bilan est joint en annexe.

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture
le **28 mars 2014**
et de la publication-notification du **28 mars 2014**

Pour extrait certifié conforme,
Le président du Conseil d'Administration,



Michel BENOIT